

Compte rendu Commission de Quartier 3.2 Sept Deniers – Ginestous – Sesquières

4 juillet 2022

18h

Salle de spectacle
de l'Espace Job
105, route de Blagnac

Élu présent:

- M. Olivier ARSAC, Maire de quartier 3.2

Services présents :

- Chef de projet Plan Arbres au sein de la Direction Environnement et Énergie (DEE, Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole) ;
- Chargé d'opérations de Toulouse Métropole Habitat (TMH) ;
- Ingénieur Prévention et Gestion des risques au sein de la Direction Sécurité Civile et Risques Majeurs (DSCRM, Mairie de Toulouse) ;
- Directeur du Pôle territorial Nord (PTN, Toulouse Métropole) ;
- Chargé de secteur 3 (Nord) au sein de la Direction de l'Action territoriale (DAT, Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole) ;
- Adjointe de secteur 3 (Nord) au sein de la Direction de l'Action territoriale (DAT, Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole) ;
- Référente de quartier 3.2 au sein de la Direction de l'Action territoriale (DAT, Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole).

Document support : **diaporama de présentation.**

Nota bene : ce compte-rendu ne retranscrit pas l'intégralité des débats mais les principaux échanges d'intérêt collectif. L'ensemble du compte rendu est lié au déroulement du diaporama détaillé.

M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) souhaite la bienvenue aux participants de cette Sous-Commission de quartier 3.2 qui associe en une même instance les habitants du quartier des Sept-Deniers et ceux de Ginestous-Sesquières. Une information particulière est délivrée aux nouveaux participants qui n'auraient jamais assisté à cette forme de rencontre, il s'agit d'une instance de démocratie participative biannuelle qui s'appelle Commission de quartier dont l'objectif est de partager avec les habitants et les acteurs associatifs locaux, des projets, des informations et des discussions sur la base d'un ordre du jour discuté conjointement en amont en Bureau de quartier, autre instance de démocratie participative composée des partenaires associatifs constituant la dynamique locale du quartier. Enfin, il énumère les 4 points prévus à l'ordre du jour :

- I. Point d'étapes sur le Plan Arbres
- II. Présentation du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Mairie de Toulouse
- III. Présentation du projet immobilier du 107, route de Blagnac
- IV. Réalisations de voirie

I. Points d'étapes Plan Arbres

Cf. diaporama de présentation.

M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) indique que c'est un sujet transversal à toutes les mairies de quartier. Le Plan Arbres est un vieil engagement de la majorité municipale pour lequel il a été fait le choix de proposer un point d'étape à toutes les commissions de quartier de la Ville au printemps.

- Un habitant du quartier demande plus de précisions sur le bilan de ce qui a été planté et ce qui a été abattu, il évoque le fait de ne pas mettre au même niveau un arbre qui vient d'être planté par rapport à un arbre centenaire (l'important n'est pas le solde d'arbres plantés mais la captation en Co2 et en luminosité et l'amélioration du cadre de vie qui en découle) . Il rappelle l'existence de l'Espaces Boisés Classés (EBC) et demande pourquoi les boisements de Toulouse n'y sont pas classés, des défrichements sont-ils encore prévus ? Il fait également une remarque sur les micro forêts dont les résultats sont relatifs puisque sur 30.000 arbres plantés seule une centaine subsisterait.

Réponse des Services : concernant les micro-forêts, le nombre de plants est communiqué de manière transparente auprès de la population, de même que la terminologie « micro-forêts » est toujours spécifiée car elle peut induire effectivement des comptages différents.

Concernant les EBC, l'idée est effectivement de continuer à classer tous les boisements remarquables. Un travail de classement en EBC est réalisé en continue par les services de la collectivité qui identifient les espaces boisés. L'objectif est de préserver le patrimoine également sur le domaine privé.

Pour ce qui est du solde projet, la règle de toutes les collectivités est la suivante : « pour un abattage d'arbre on en replante 2 a minima ». Mathématiquement, cette règle permet d'intégrer un arbre au Plan 100 000 arbres mais les bénéfices à portée écologique de celle-ci ne sont effectivement pas les mêmes.

Depuis le début du mandat, sur les projets portés par la collectivité environ 1.100 arbres de toutes sortes ont été abattus. Les chiffres relatifs aux abattages sont disponibles en consultation à l'échelle des quartiers. Les partenaires privés peuvent aussi, s'ils le souhaitent, valoriser leurs plantations et devront par rétrocession communiquer sur leurs abattages.

- Une habitante du quartier demande pour quelles raisons des arbres sont abattus et quel traitement leur est réservé après abattage ?

Réponse des Services : les arbres peuvent être prélevés pour des raisons sanitaires mais aussi dans le cadre d'un réaménagement de quartier, d'une ZAC ou d'une OAP par exemple et, dans ce cas, ils s'inscrivent dans le cadre d'une enquête environnementale. Cependant, la dynamique de réflexion dans le cadre d'un nouveau projet tend vers une autre approche qui est d'aller sur le terrain avant la réalisation des plans. La tendance est d'essayer dans la mesure du possible de préserver les arbres et d'adapter le projet à la configuration du terrain, règle à laquelle la collectivité sensibilise les entreprises privées et qu'elle applique sur le domaine public.

Concernant le traitement des arbres abattus sur le domaine public, la Collectivité peut réutiliser le bois en fonction de son essence et le recycler dans le cadre d'un circuit solidaire ou pour du bois de chauffage ou bien le bois sera brûlé si l'arbre a été abattu pour des raisons sanitaires

- Une habitante du quartier demande ce que deviennent les plants qui sont distribués aux Toulousains ?

Réponse des Services : le service compte sur la coopération et sur la bonne foi des Toulousains à qui ont été distribués ces plants pour avoir des retours.

- Une habitante du quartier demande quels projets de plantations sont prévus spécifiquement pour les quartier des Sept Deniers et Ginestous ?

Réponse des Services : les projets prévus sont le reboisement en milieu naturel de la plaine de Ginestous qui est en zone PPRI (1.684 plants plantés en octobre/novembre 2022), recreation d'une forêt sur un lieu qui avait été squatté chemin de Fenouillet pour éviter que la Collectivité n'ait à le nettoyer perpétuellement, plantations dans le centre de loisirs des Sept Deniers (environ 50 arbres). Enfin, une réflexion sera menée en 2023 pour des plantations dans la cour de l'école des Sept Deniers, qui seront réalisées dans le cours du mandat.

- Le président du Comité de quartier (CQ) des Sept Deniers, M. Thomas BUNEL, indique avoir travaillé avec les habitants du quartier sur la végétalisation du quartier. Il a communiqué un dossier aux services et souhaite passer aux aspects pratiques de sa mise en œuvre. Il demande comment pourront être mis en œuvre les procédés de désartificialisation et de désimperméabilisation du quartier. Il évoque aussi les propositions émises par le Comité de quartier relatif au classement des arbres dans l'ancien PLUi-H, réitérées dans le nouveau pour pour qu'un encadrement plus réglementé soit appliqué que ce soit dans le domaine public ou privé.

Réponse des Services : concernant le classement des arbres remarquables dans le PLUi-H identifiés par le Comité de quartier (CQ) des Sept-Deniers, le service invite M. Thomas BUNEL à lui communiquer la liste des arbres répertoriés pour qu'une étude de classement soit réalisée en lien avec le service du PLUi-H.

Concernant les plantations, certaines sont réalisées en milieux naturels (renforcement de boisement, constitution de poumon vert, développement de la biodiversité), d'autres en milieux urbains. Des ateliers avec les habitants seront réalisés en fin d'année sur les sites préalablement identifiés pour leur potentiel de plantation dans les quartiers. Une priorisation des sites plantés dans le mandat sera définie lors de ces ateliers.

- Une habitante du quartier demande comment les arbres peuvent prendre racine en raison de leur petite taille ? Elle précise en complément avoir été témoin de plusieurs arbres n'ayant pas survécu longtemps après leur plantation ?

Réponse des Services : indique qu'un arbre planté petit a plus de chance de survie. Des arrosages spécifiques sont demandés pour les jeunes plants (arrosage plus intensif ou système de paillage pour maintenir l'humidité du sol dans les zones plus difficile d'accès pour l'arrosage). Des sols inadaptés en raison de leur PH expliquent aussi que certains plants ne survivent pas

M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) indique que le système des EBC sont des outils réglementaires de plus en plus utilisés dans le cadre des PLU ou PLUi-H. Concernant les propositions de classement que les riverains souhaiteraient intégrer au PLU ou de débitumisation, il invite les riverains à communiquer leurs demandes qui seront transmises au service pour étude. Il souligne également que la débitumisation a un coût très important pour la Collectivité et, en conséquence, pour certaines demandes, des études minutieuses et des arbitrages sont nécessaires quant au coût financier de l'implantation de ces nouveaux arbres sur une voie qui n'en a pas,

notamment dans l'hypothèse où des réseaux pourraient exister dans le sous-sol. M. Olivier ARSAC rappelle qu'avant de casser un trottoir pour y planter des arbres (demande qu'il trouve justifiée et cohérente) il veut s'assurer que chaque habitant dispose d'un accès à un trottoir.

Il indique également que s'agissant des terrains privés, la Mairie étudie attentivement les avants projets (AVP) présentés, souvent par les promoteurs, et leur demande systématiquement de conserver un maximum d'arbres dans leurs projets immobiliers. Cependant, il précise que la Collectivité se retrouve parfois bloquée d'un point de vue réglementaire quand les fonciers sont constructibles. De ce point de vue, l'annulation du PLUi-H et le retour au PLU a été un « retour en arrière » car les dispositions du PLUi-H étaient plus contraignantes sur les aspects environnementaux, notamment concernant les surfaces pleine terre.

Enfin M. Olivier ARSAC fait une petite parenthèse sur l'historique de l'engagement de campagne des « 100 000 arbres » de Monsieur le Maire-Président (qui date de 2019) en rappelant qu'au début cette proposition a fait l'objet de nombreuses critiques et avait été jugée impossible à mettre en œuvre, notamment par certaines associations et par l'opposition municipale. Inversement, aujourd'hui, il est presque reprocher à la Mairie de ne pas aller assez vite sur ce sujet et de ne pas en faire assez. Aussi, cela démontre le sérieux de cette proposition ainsi que sa cohérence. Une dynamique est lancée et est très partagée.

II. Présentation du Plan de Prévention des Risques d'Inondation

M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) présente l'intervenant de la Direction de la Sécurité Civile et des Risques Majeurs (DSCRM) qui va présenter à l'assemblée le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI).

Cf. diaporama de présentation.

M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) appuie sur le fait que le plus important à retenir de cette présentation est que chaque habitant doit bien s'inscrire sur le site internet de la Mairie afin d'être prévenu en cas d'urgence et d'avoir les consignes de sécurité.

- Une habitante du quartier demande à quelle hauteur est la digue sur le quartier ? Elle indique la nécessité d'entretenir les petits cours d'eau et leurs abords afin qu'il n'y ait pas de bouchons possibles lors d'éventuelles crues.

Réponse des Services : le mode de calcul de la hauteur d'une digue nécessaire se fait toujours par rapport à la hauteur de la crue historique, soit 7m60, plus 50 cm de relaxe. Il indique que les services de Toulouse Métropole assurent un entretien régulier pour éviter les bouchons et faciliter les écoulements.

- Une habitante du quartier rappelle que lorsqu'il y a eu la catastrophe d'AZF, les habitants ne savaient pas à qui s'adresser et qui appeler ? Vers quel service faut-il se tourner ?

Réponse des Services : les usagers doivent appeler « Allô Toulouse », et ne pas oublier aujourd'hui de s'inscrire sur le système d'alerte en masse. Le service appuie sur le fait que depuis cette catastrophe beaucoup de travail a été réalisé afin de démultiplier les outils de prévention et de renseignements.

- Un habitant du quartier remercie le service pour cet effort d'information et demande ce qui est prévu par rapport au déversoir Job ?

Réponse des Services : indique que par rapport au déversoir de JOB, il prend les renseignements et va poser la questions aux différents services concernés. Il communiquera la réponse au Maire de quartier pour transmission aux participants de la réunion. Il informe qu'il existe une réelle dynamique d'actions continues déployées pour toucher un maximum de monde grâce notamment à différents outils de diffusion comme le site de la Mairie, un livret informatif, des commissions avec les collèges et écoles, des panneaux de communication...

- Une habitante du quartier propose l'idée d'organiser une grande simulation par l'intermédiaire d'un exercice grandeur nature afin d'impliquer un maximum de riverains.

Réponse des Services : la réalisation d'exercices grandeur nature, par exemple à l'échelle d'un quartier, sont en réflexion pour impliquer davantage les citoyens.

- Le président du Comité de quartier (CQ) des Sept Deniers, M. Thomas BUNEL, indique que c'est le Comité de quartier qui a demandé à ce que le Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) soit abordé à cette Commission car pour eux il y avait un manque de respect du droit à l'information sur ce sujet. Il souligne que pour lui l'ensemble des outils d'information sont des outils « passifs » et qu'il faut faire beaucoup plus pour informer tous les citoyens car personne n'est vraiment au courant.

Réponse des Services : a minima il y a une réunion tous les deux ans car c'est obligatoire, le but est aujourd'hui précisément de démultiplier les actions (à titre d'exemple il informe que cette année il a été mis en place des actions en partenariat avec le CROUS de Toulouse ainsi que le Rectorat de Toulouse). Comme indiqué dans la présentation, les différents outils sont régulièrement complétés avec l'objectif effectivement d'impliquer et d'informer au maximum les Toulousains.

- Une habitante du quartier demande s'il a été réalisé une analyse de risques sur les bâtiments publics ? (par exemple les écoles) et y-a-t-il des zones de refuge dédiées ?

Réponse des Services : oui il y a un diagnostic de vulnérabilité des bâtiments publics et privés car c'est obligatoire. Il rappelle à cette occasion qu'il existe le plan familial de sûreté qui explique aux familles quoi faire et où se rendre en cas de danger.

M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) clôture la présentation et précise que l'entretien des fleuves et ses abords est fait par l'État. Il remercie les services concernés pour leur travail et implication et note les remarques constructives des habitants. Il note également qu'il faudrait soumettre à étude la réalisation d'un flyer à distribuer pour apporter une plus large diffusion de tous les renseignements qui ont été évoqués à ce sujet ce soir. Il précise qu'il ne faut pas nier la responsabilité de l'État ni celle de la Mairie, mais qu'il ne faut pas non plus nier celle de la responsabilité individuelle des citoyens. Il faut inciter les habitants à aller chercher l'information là où elle est déjà accessible et diffusée. Il informe que si une simulation est mise en œuvre, elle devra de manière obligatoire être réalisée avec le partenariat de la Préfecture.

III. Présentation du projet immobilier du 107, route de Blagnac

Cf. diaporama de présentation.

M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) présente les intervenants de Toulouse Métropole Habitat (TMH). Il indique que le projet a pris du retard à la suite d'un recours d'un habitant du quartier, recours maintenant levé mais qui a entraîné un retard de 4 ans. Le permis est désormais valide mais il précise qu'il faut maintenant faire face à une augmentation des coûts de construction ce qui déséquilibre le montage budgétaire. Des discussions à ce sujet sont en cours pour finaliser le projet de construction. Le début des travaux est normalement programmé pour cette année.

- Une habitante du quartier demande comment l'espace polyvalent sera géré ?

Réponse de M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) : l'espace polyvalent prévu sera utilisé normalement du matin jusqu'à environ 15h par le pôle Seniors et de 15h au soir par le service de gestion des salles (PLA).

- Une habitante du quartier demande ce qu'il va y avoir dans le local de 117 m² ?

Réponse de M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) : précise que ce sera une activité d'intérêt public au sens large, comme par exemple un pôle médical.

- Une habitante du quartier précise que le service de la PMI a disparu pour le moment sur le secteur et demande si il est prévu qu'il soit logé dans cette immeuble ?

Réponse de M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) : indique que la PMI est une administration du département et doit donc être logée par celui-ci. Il est rappelé que le Conseil départemental réfléchit actuellement à l'implantation sur le quartier d'une Maison des solidarités.

- Une habitante du quartier rappelle une proposition qui avait déjà été faite pour le local d'activité, celle d'y implanter un café de type associatif, par et pour les habitants du secteur, proposition portée à l'époque par le Comité de quartier.

Réponse de M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) : indique que sa réponse est constante et que c'est non pour ce projet suite à un désaccord au moment du recours entre lui et le Comité de quartier (CQ) des Spet-Deniers. Il précise toutefois que ce désaccord n'empêche pas pour autant d'avancer sereinement et de manière constructive sur l'ensemble des autres projets du quartier.

- Un habitant du quartier demande si sur ce projet, le style urbanistique de la construction respecte bien celle de Toulouse en générale ?

Réponse des Services : explique que les choix stratégiques des matériaux de construction tels que la brique épaisse rouge, des volets bois, des tuiles traditionnelles et une charpente traditionnelle permettent effectivement de respecter le style urbanistique de la ville.

- Le président du Comité de quartier (CQ) des Sept Deniers revient sur les propos de M. Olivier ARSAC concernant le désaccord sur le recours et précise qu'il y avait plusieurs

irrégularités car la procédure pour cette construction avait été trop précipitée. Il précise à M. Olivier ARSAC que c'est un habitant du quartier et non pas le Comité de quartier (CQ) des Spet-Deniers qui a déposé un recours contre ce projet de construction ; même si celui-ci faisait également partie du Comité de quartier. Il demande aussi si c'est une Mairie de quartier en tant que telle qui sera implantée au sein de ce projet ?

Réponse de M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) : renouvelle sa position exprimée plus tôt sur la proposition de café citoyen. Il précise ensuite que ce ne sera pas une Mairie de quartier car ce ne sera pas possible de garantir aux usagers certains services dits administratifs mais que ce sera plutôt un espace mairie avec un système de permanences des services partenaires comme avocats, police municipale, médiateurs...les services ont déjà été sollicités en ce sens et les premiers retours sont positifs. Il rappelle également que le service « Mairie Bus » sera bien sûr conservé le mercredi après-midi pour l'ensemble des besoins administratifs des habitants du quartier.

- Monsieur MARTIN, ancien président et membre du Comité de quartier (CQ) des Sept-Deniers, note qu'il n'y aura pas de Mairie annexe mais un système de nouveaux services et en souligne le côté positif. Il souhaite apporter une précision sur le désaccord qui a eu lieu entre M. Olivier ARSAC et le Comité de quartier au sujet du recours administratif contre le projet du 107 : à l'époque où il était président du Comité de quartier, un courrier avait été adressé à Monsieur le Maire de Toulouse, Jean-Luc MOUDENC (copie M. Olivier ARSAC), pour lever toute ambiguïté quant à l'identité du protagoniste à l'origine de cette démarche.

IV. Réalisations de voirie

Cf. diaporama de présentation.

M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) remercie le directeur du Pôle territorial nord (PTN) de Toulouse Métropole pour sa présence et lui passe la parole pour évoquer les différents points voiries du quartier.

- Une habitante du quartier demande si sur la route de Blagnac la vitesse va être limitée ?

Réponse des Services : oui à 30km/h sur toute la route de Blagnac sauf sur la partie étroite au niveau des commerçants. Il en profite pour informer qu'il va y avoir une sécurisation du parking chemin Roques avec la mise en place d'un portique de sécurité (laissant passer les véhicules de secours si besoin) ainsi qu'une sécurisation des abords de celui-ci. Il indique également qu'une concertation avec les riverains a lieu depuis un moment concernant la rénovation de la rue des Troènes.

M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) souhaite appuyer sur le fait que le budget sur les voies cyclables a été multiplié par quatre sur ce mandat, représentant un investissement total de 100 millions d'euros. En effet, il note qu'aujourd'hui les usagers du vélo sont en augmentation exponentielle, notamment depuis les différents confinements de la crise sanitaire de la Covid-19, et souhaitent légitimement une amélioration de leur sécurité et confort d'usage.

Concernant la rénovation de la rue des Troènes, il indique que ce projet est nécessaire et très attendu par les habitants. Pour autant, ce projet est complexe de la largeur de la rue et des arbitrages seront nécessaires pour donner la priorité, selon les scénarii envisagés, soit aux pistes

cyclables étroites avec un impact significatif sur le stationnement soit au maintien du stationnement et à la végétalisation quand elle est possible. Suite à la concertation avec les riverains – dont les avis sont partagés sur cette rénovation – M. Olivier ARSAC a proposé un réaménagement expérimental de six mois, avec possibilité de revenir en arrière si tel en était le besoin exprimé par les habitants du quartier et pas uniquement les riverains de la rue.

- Une habitante du quartier précise qu'il est apparemment interdit de se garer sur les parkings au niveau du Stade Toulousain et trouve de ce fait qu'il soit dommage que ces parkings ne servent que les jours de match vu leur taille.

Réponse de M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) s'étonne de cette remarque et confirme que ces parkings appartiennent à la Collectivité et, en conséquence, sont autorisés au stationnement public des habitants du quartier. Il demande aux services présents de bien vérifier qu'il n'y ait pas de signalétique sur site qui indiquerait l'inverse.

- Le président du Comité de quartier (CQ) des Sept Deniers, M. Thomas BUNEL, rappelle que le Comité de quartier a proposé d'accompagner, sur le sujet du stationnement au niveau de la rue des Troènes, les habitants et étudiants en proposant une méthode d'évaluation de cette expérimentation.

Réponse de M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) : est ouvert sur la méthode d'évaluation et demande au Comité de quartier d'apporter dans l'avenir des précisions sur l'accompagnement des habitants proposé.

- Un habitant du quartier précise que les jours de match sur le chemin des Sept-Deniers le double sens devient très compliqué.

Réponse de M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) : indique que le double sens sera neutralisé un peu plus haut au début de la rue.

- Une habitante du quartier alerte sur le fait que la piscine Jean Boiteux va être fermée les deux mois d'été parce que l'élue en charge des Sports, Mme Laurence ARRIBAGÉ, trouverait que cela ne serait pas rentable de la laisser ouverte.

Réponse de M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) note cette information car il n'a pas été informé de ce courrier. Pour autant, il s'étonne qu'un tel courrier mentionne une question de rentabilité. D'après les dernières informations en sa possession, il s'agissait plutôt du manque de personnel municipal formé en cette période de vacances qui justifiait cette fermeture. Ensuite, M. Olivier ARSAC propose en séance de faire un test à main levée, afin de savoir sur l'échantillon d'habitants présents leur avis sur la rénovation de la rue des Troènes. Une large majorité est pour.

- Le Président du Comité de quartier (CQ) des Sept Deniers, M. Thomas BUNEL, indique que le Lineo 1 est actuellement en travaux, entraînant une fermeture de toutes les stations du quartier, à l'exception du terminus du 4 au 8 juillet 2022. Globalement, il regrette note la faible qualité de la communication de Tisséo à ce sujet.

Réponse de M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) indique avoir déjà été alerté par un riverain à ce sujet un peu plus tôt dans la journée. Un courrier a été transmis à Tisséo à ce sujet mais pas de retour à ce jour.

- Monsieur MARTIN, ancien président et membre du Comité de quartier (CQ) des Sept-Deniers, souhaite porter à l'attention des participants que la rue du Soleil qui est à sens unique, présente un danger car trop de voitures circulent encore en sens inverse. Des aménagements sur le haut de la rue pour remédier à ce problème seraient les bienvenus.

Réponse de M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) : le note et précise qu'il étudiera très prochainement ce point avec le directeur de la voirie.

M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) clôture la séance en remerciant l'ensemble des citoyens de leur attention et de leur participation ainsi que bien sûr les services pour leurs interventions et l'organisation de cette séance.

Fin de la séance à 21h